

*VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > AXES > SANTÉ ET NOUVELLES TECHNOLOGIES > AXE 4 : ACTU*

Ouverture d'un diplôme d'université droit, santé mentale et psychiatrie

*LE 5 DÉCEMBRE 2018*

L'objectif du Diplôme d'Université « Droit, Santé Mentale et Psychiatrie » est de permettre aux professionnels d'acquérir des outils pour faire face aux situations concrètes auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur pratique. L'ouverture est prévue en octobre 2019, vous pouvez dès à présent vous renseigner sur les candidatures.

Pour les professionnels de santé, intervenants sociaux et médico-sociaux, l'objectif est de maîtriser le cadre juridique dans lequel ils interviennent et de savoir comment ils peuvent agir pour se situer dans le respect de ce cadre, mais également d'adapter leurs pratiques au regard du statut et des droits du patient.

Pour les juristes amenés à intervenir dans les dispositifs de la santé mentale et de la psychiatrie, il s'agit de connaître la spécificité des règles juridiques inhérentes à ce domaine, ainsi que les difficultés pratiques afférentes afin d'ajuster au mieux l'application de la règle de droit à chaque situation.

Cette formation permet d'associer théorie et pratique en mêlant des connaissances juridiques aux expériences des professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.